

Afférents au Conseil Syndical	en exercice	Présents
-------------------------------------	-------------	----------

52	51	45
----	----	----

Date de la convocation :

08/04/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Séance du vendredi 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DUBIEF, Président.

Présents :

Dominique CAIRE – Jean-Jacques NICOT – Pascale CATHELAIN – Yves REBILLARD – Claudine MONIN-BAROILLE – Jean-Baptiste BONNARDOT – Jean-Luc FAUDOT – Christian ANGONNET – Jean-Christophe GUITTON – Sébastien THEVENIN – François VANDENBROUCKE – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Lionel BANDI – Pascal CHENIER – Jacques PUCHAUX – Gilles MASSOT – Sébastien NOELLAT – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Jean DAZY – Pascal MARCHAND – Joëlle DUFOUR – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET-ALOIZOS – Florian LORY – Anne ROSENBLATT-PETIT JEAN – Jean-Paul CHAPUIS – Elodie SANDE – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Corrine MICHEA – Martine DECHAUD – Jérôme COMBEAU – Henri MAUCHAMP – Cécile NICHELINI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Rachel BARBIER – Isabelle TAULIN – Emile BERBEN

S'étaient excusés : Mme Emilie FOND (pouvoir à M. THEVENIN) - Matthieu MICHAUD (pouvoir à Mme GILARDET) – Hervé LEVEQUE (pouvoir à M. LEVEQUE)

Etaient absents : Frédéric PERRIN – Romain FEVRE — Jean-Michel VERPAUX

Secrétaire de séance : Rachel BARBIER

N° 07/2026

OBJET : Election du Président

L'article L 5211-9 du CGCT prévoit qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.

Monsieur Jean DAZY prend la Présidence de l'assemblée.

Le Président du Syndicat des Eaux est élu, au sein de l'organe délibérant, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Martine DECHAUD et Mme Céline GILARDET-ALOIZOS sont désignés assesseurs.

Monsieur DAZY, Président de séance, interroge l'assemblée sur les candidats à la présidence.

Deux délégués présentent leur candidature : Monsieur Jack DUBIEF et Monsieur Pascal CHENIER.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

- Nombre de votants : 48
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Soit suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue requise : 25
 - o Jack DUBIEF : 33 voix, élu à la majorité absolue
 - o Pascal CHENIER : 15 voix, non élu

Monsieur DUBIEF est élu Président du Syndicat des Eaux à la majorité absolue au 1^{er} tour.

LE CONSEIL, après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Monsieur Jack DUBIEF Président du Syndicat des Eaux et le déclare installé
- **AUTORISE** Monsieur Jack DUBIEF à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme, le 17 avril 2026
Le Président, Jack DUBIEF

